

Violences racistes, références néonazies et amitiés policières : les liaisons dangereuses du pub Saint-Michel, à Paris

Fabien Leboucq, Ismaël Halissat

Alors que le procès de trois policiers pour des violences commises hors service approche, «Libération» révèle les accointances particulières de nombreux protagonistes de ce bar situé au bord de la Seine, en plein cœur de la capitale.

C'est un lieu où se mêlent l'extrême droite la plus brutale et plusieurs policiers. Un bar, au cœur de Paris, où se sont déjà déroulées plusieurs affaires graves de violences : le pub Saint-Michel, situé sur le quai du même nom, au bord de la Seine. C'est là, le 4 mai 2024, que [trois policiers hors service ont agressé trois hommes d'origine maghrébine](#). Leur procès est prévu le 20 mars. Une vidéo filmée par une riveraine et révélée par *Libération* a permis de connaître l'implication d'agents du commissariat des Ve et VIe arrondissements dans ces violences, mais également de découvrir le travail dissimulé d'un autre fonctionnaire comme videur du pub Saint-Michel.

De nouveaux éléments en notre possession illustrent une proximité entre des agents de la police nationale et cet établissement géré par une figure de la Manif pour tous – condamnée pour des violences racistes – et où travaille un physionomiste affichant sa proximité avec le néonazisme. Des policiers gravitent aussi autour d'une agression survenue devant ce bar en 2022, mais l'enquête judiciaire – menée par le commissariat des Ve et VIe arrondissements – semble avoir ignoré cette piste.

«Ma tête frappe le sol»

Cette autre affaire concerne des violences qui ont eu lieu au petit matin du 23 juillet 2022 et se sont soldées par la grave blessure de Laurent (1), évaluée à quarante-cinq jours d'interruption totale de travail. Ce jour-là, lui, Paul et Vincent souhaitent prendre un dernier verre au pub Saint-Michel. Vincent se présente le premier, mais l'un des videurs de l'établissement, Daniel M., lui refuse l'accès. Le fêtard sort alors une bouteille de vin de son sac, et se sert un verre. Aux enquêteurs, il explique avoir voulu se décaler *«mais le videur [lui] vole la bouteille et la renverse par terre et sur [lui]»*. Vincent, *«furieux»*, s'en plaint : *«C'est à ce moment-là que le videur me tape. Je ne sais pas me défendre, je ne sais pas si c'est un coup de poing ou de pied mais je me retrouve par terre et ma tête frappe le sol.»* Vincent décrit de nouveaux coups et l'intervention de ses deux amis pour tenter de le protéger. Paul sort également son portable pour filmer les faits. Le videur, Daniel M., lui donne un coup pour l'en empêcher.

Les trois amis s'éloignent du bar, et quelques instants plus tard, sont accostés par trois autres hommes, qui sortent d'une voiture. *«Je pense que ces trois personnes nous sont tombées dessus à la demande des videurs du pub Saint-Michel avec qui il y avait eu une altercation quelques minutes avant»*, déclare Paul dans l'enquête. Il s'agit de Bastien G., Ali T. et d'un troisième, que l'enquête n'a pas identifié. Ali T. se montre particulièrement agressif. Il frappe à plusieurs reprises Paul qui continue à filmer pour, pense-t-il, dissuader les agresseurs. Les

trois amis prennent la fuite, tandis qu'Ali T. retourne prendre une bouteille d'alcool vide dans la voiture, qu'il brandit comme une arme. Les violences se poursuivent jusqu'au moment où l'homme dont l'identité est inconnue donne un violent coup de pied dans la jambe de Laurent, qui s'écroule au sol. Une double fracture au niveau de la cheville est constatée à l'hôpital. Le 16 janvier, en première instance, Bastien G. et Ali T. ont été condamnés à six et dix mois de prison – ils ont fait appel.

Les deux mis en cause dont l'identité a été retrouvée ne sont pas policiers. Mais des agents pourraient bien avoir un lien avec cette agression, même si les enquêteurs du commissariat des Ve et VIe arrondissements de Paris semblent avoir laissé cette piste de côté. Ainsi, dans la séquence captée par Paul, au début de l'altercation, un homme en noir aide le vider Daniel M. à repousser physiquement les trois fêtards. Il affirme être «*assermenté*» à deux reprises. Sous-entendant ainsi être policier et que sa parole aura plus de poids que celles des trois amis s'ils dénoncent les violences subies. Aucune recherche n'est menée le concernant dans le cadre de l'enquête judiciaire.

Surtout, alors que l'altercation est en cours, le physionomiste Daniel M. passe un coup de téléphone. Cet appel a-t-il un lien avec la grave agression subie quelques instants plus tard par les noctambules ? Une réquisition judiciaire révèle en tout cas que son interlocuteur est Rémi B., un policier de la préfecture de police de Paris. Il apparaît comme un contact régulier du vider, selon ses données téléphoniques. Aucune question n'est posée à ce sujet par les enquêteurs puisque ni Daniel M. ni Rémi B. n'ont été auditionnés.

Proximité de policiers avec la logistique du pub

Cette affaire fait écho aux violences commises, dans la nuit du 4 au 5 mai 2024, toujours devant le pub, cette fois par des policiers hors service du commissariat des Ve et VIe arrondissements. Ce soir-là, Erwan A., lui aussi fonctionnaire et passé par ce même commissariat, est présent comme vider. Un travail non déclaré et illégal pour un policier, qui ne peut cumuler ses fonctions avec un emploi privé sans autorisation expresse. Au moment des faits, il n'empêche pas les agresseurs policiers de porter des coups à leurs victimes. Erwan A. les connaissait-il ? Il n'a pas répondu à nos sollicitations, mais de nouvelles images en notre possession, filmées moins de vingt-quatre heures après les faits, le montrent en train de discuter avec un des agents impliqués dans l'agression. Le petit cercle comprend aussi deux autres fonctionnaires en tenue, à proximité d'un véhicule sérigraphié «*Police*».

Lorsqu'il est auditionné par les enquêteurs concernant l'agression du 4 mai, le patron de l'établissement, Anthony S. déclare pourtant qu'aucun fonctionnaire n'y travaille comme vider. Il reconnaît toutefois que «*des policiers, des militaires, des pompiers en nombre relativement important*» font partie de sa clientèle. Contactée, la préfecture de police de Paris indique qu'une enquête administrative est ouverte concernant le travail d'Erwan A. dans le pub.

Des images collectées par *Libération* étayaient la proximité de policiers avec la logistique du pub. Un petit matin d'avril 2024, deux hommes font des allers-retours entre l'intérieur de l'établissement et une Clio noire, avec du matériel pour une soirée. Sur le tableau de bord est disposé un dossard «*Police*» – comme ceux que les fonctionnaires accrochent sur leurs gilets pour indiquer leur unité. Quelques jours plus tard, le même véhicule est garé au même endroit. Cette fois, un autre dossard sur le tableau de bord indique «*BAC 94 N*», le service de

nuits de la brigade anticriminalité du Val-de-Marne, qui dépend d'une direction de la préfecture de police de Paris.

Au-delà de cette présence policière dans l'établissement, le vider Daniel M. semble avoir de bonnes relations avec les fonctionnaires. En ligne, il poste plusieurs fois des images de lui menotté, devant un véhicule de police et avec un agent en uniforme. Son sourire et ses commentaires laissent peu de doutes : il s'agit plus probablement d'une mise en scène que d'une interpellation. D'ailleurs, il poste aussi une vidéo où il manipule des clés de voiture, alors que s'ouvre devant lui un véhicule de police sérigraphié. La scène est filmée de nuit, devant le pub Saint-Michel.

Paire de chaussettes constellée de totenkopfs

Daniel M. aime donc certains policiers, les armes, les chats, les motos. Et aussi les références néonazies. C'est ce que laissent penser sa chemise et sa paire de chaussettes constellées de totenkopfs. Cette tête de mort surmontant deux os croisés était l'un des symboles de la SS, et notamment l'emblème d'une division chargée de surveiller les camps de concentration. On la retrouve aussi tatouée sur le mollet de Daniel M. Parmi ses très nombreux autres tatouages, on devine aussi le nom «*Dirlewanger*». Oskar, de son prénom, était l'un des plus haut gradés de la SS, fondateur d'une unité connue pour ses nombreuses exactions à l'arrière du front de l'Est pendant la Seconde Guerre mondiale. Le blason de cette unité est aussi dessiné sur l'un des biceps de Daniel M. – celui-ci n'a pas répondu à nos questions.

Quand il ne surveille pas les entrées du pub Saint-Michel, Daniel M. donne des cours de boxe. Il est un *sparring-partner* de l'ancien militaire [Maxime Bellamy, dit «Orsu Corsu», freefighternéonazi](#) habitué du coup de poing en manifestation, qui lui donne du «*mon frère*». Le binôme s'adjoit parfois, à la salle ou en soirée, la compagnie de Paul Bichet, autre néonazi notoire [portraité par StreetPress](#), qui s'est notamment filmé dans le métro parisien en train d'agresser des personnes qu'il considérait comme des antifascistes. Le jour du décès de Jean-Marie Le Pen, c'est un Daniel M. ému qui exhume pour ses abonnés une note manuscrite signée par le fondateur du Front national. Sur un autre réseau social, le vider du pub Saint-Michel «*blague*» : il filme son air interrogatif, et légende la vidéo «*quand tu vois pas ton oncle raciste au dîner de Noël*». Avant de sourire : «*C'est vrai c'est moi.*»

«Je suis raciste»

Le racisme caractérise aussi une agression commise par le cogérant du pub Saint-Michel, Nicolas Bernard-Buss, en octobre 2021. Après une soirée arrosée dans un bar du centre de Paris, lui et un ami, alors âgés de 31 et 25 ans, s'en prennent à un jeune homme noir alors que celui-ci discute dans la rue avec des jeunes femmes blanches. Les agresseurs donnent des coups de poing au visage et de pieds dans les jambes de la victime. Et d'après le jugement de sa condamnation, consulté par *Libération*, ils tiennent les propos suivants : «*Sale nègre, d'où tu dragues nos filles blanches, retourne dans ton pays, sale noir.*»

Les deux hommes nient, mais le tribunal de Paris, qui les a condamnés à dix mois de prison avec sursis en 2022, a bien retenu la motivation raciste de l'agression. Elle est établie par les déclarations «*précises, circonstanciées et constantes*» de quatre témoins, selon les juges. De plus, selon un procès-verbal rédigé par le chef de poste du commissariat où Nicolas Bernard-Buss est placé en garde à vue, le trentenaire a dit après les faits «*ce n'est pas normal que des*

gens de mon âge n'empêchent pas que des blanches se fassent agresser par des négros. Je suis raciste et Paris est envahie par des populations maghrébines et subsahariennes».

Aujourd'hui, Nicolas Bernard-Buss est cogérant du pub Saint-Michel avec Anthony S., multipropriétaire de bars dans le centre de Paris, dont au moins un autre devant lequel Daniel M. semble surveiller les entrées. Auparavant, il s'était fait connaître en 2013 pour sa participation active à la Manif pour tous. Au cours de l'enquête sur l'agression des trois hommes d'origine maghrébine en mai 2024, Nicolas Bernard-Buss devait procéder à l'extraction des images de vidéosurveillance du bar, afin d'éclairer l'origine, potentiellement raciste, de l'altercation. Mais les multiples relances de la police judiciaire sont restées sans réponse : les images des caméras n'ont pas pu être récupérées à temps par les enquêteurs et ont été supprimées. Contactés, Anthony S. et Nicolas Bernard-Buss n'ont pas répondu à nos sollicitations.

(1) Les prénoms des victimes ont été modifiés

[Cet article est paru dans Libération \(site web\)](#)